Commune de **JASNEY - 70800**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2020**

***Présents****: GEROME Jean Daniel, GARRET Laurent, BORONT Mickaël, BLEU Sylvain, COLLAS Josette, GACON Anne, HUGUENOT Yvette, KUENY Stéphane, RAPENNE Emilie, ROBERT Aude, TALGUEN Manon*

***Secrétaire de séance***: *GARRET Laurent* La séance est ouverte à 20h30

1. **RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS :**

Par délibération, le conseil municipal décide :

* De renouveler l’adhésion à l’Agence Départementale **INGENIERIE 70** pour la compétence **Application du Droit des Sols** (certificats d’urbanisme, permis de construire…) moyennant une cotisation de **0,20 € par habitant/an**. Le coût des prestations dépend de l’acte instruit par INGENIERIE 70 (ex : 270 € à la charge de la commune pour un permis de construire)
* De renouveler la convention avec **INGENIERIE 70** pour **l’assistance informatique** des logiciels de comptabilité, paye, élection, état-civil, facturation… moyennant une cotisation de **0,10€** **par habitant/an**. Le coût des prestations annuelles pour la commune est de **675 €.**
* De renouveler les conventions avec **le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale** de Haute-Saône pour le contrat-groupe **assurance statutaire du personnel** et pour l’adhésion au **service de médecine préventive**.

1. **FÔRET :**

* La liste des affouagistes est arrêtée à **24 feux**. Le montant de la taxe d’affouage 2021 est fixé à **68 €**.
* Concernant la destination des coupes de l’exercice 2021, le conseil décide de vendre sur pied et en bloc les produits **des parcelles 6, 7 et 25** (coupes d’amélioration) et des parcelles **17, 42 R et 43 R** (coupes de régénération). Cet état d’assiette est conforme au plan d’aménagement de la forêt communale.
* Le programme des travaux sylvicoles proposé par l’ONF est adopté pour un montant de **4 330 € HT.** La commune demandera des devis pour les travaux d’infrastructure nécessaires en 2021 (fauchage des lisières et accotements et création de passages busés)
* **Le bail de location des bois communaux à l’ACCA** de Jasney est reconduit pour 6 ans pour un montant annuel de **778,44 €.** Ce montant est révisable chaque année en fonction des indices des loyers de chasse en forêt domaniale. (10 voix pour – 1 voix contre)

1. **SUBVENTIONS:**

* Le conseil décide d’attribuer les subventions suivantes  pour un total de **1 600 € :**

Maison des Jeunes : 1 050 €, Aînés Ruraux : 160 €, ADAPEI : 90 €, Souvenir Français : 80 €, ADMR : 90 €, ELIAD : 90 € et FNACA : 40 €

* Concernant la coopérative scolaire du Pôle Educatif de Bouligney, une subvention de 15 € par élève habitant Jasney est attribuée soit un montant de **240 €.**

1. **TAXE D’ASSAINISSEMENT :**

La commune va s’engager en 2021 dans l’amélioration de son réseau de collecte des eaux usées ainsi que dans la création d’une nouvelle station d’épuration. Pour être éligible à la subvention départementale, elle devra facturer au minimum le prix de l’assainissement à hauteur de **1,25 €** **HT/m3 pour les 120 premiers m3**.

En conséquence, le conseil fixe les prix suivants pour 2021 :

* Part fixe : **31 €**
* Part  variable : **1,01 € par m3** pour la tranche de **0 à 120 m3**

**1,06 € par m3** pour plus de 120 m3

1. **TRAVAUX EGLISE :**

Lors de la séance du 5 octobre, le conseil avait confirmé le choix de la commission d’ouverture des plis, à savoir la désignation de l’entreprise CHARDEYRON Serge, pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture et du clocher. Or, le tableau d’analyses des offres, réalisé par le cabinet d’architecte, avait désigné l’entreprise TOITURES DE FRANCHE COMTE **comme « moins disant ».** Celle-ci a donc demandé au Maire de revenir sur sa décision conformément aux règles des marchés publics. En conséquence, le conseil attribue par délibération, le marché **à l’entreprise TOITURES DE FRANCHE-COMTE, basée à RIOZ, pour un montant HT de 283 502, 49 €.**

1. **ACHAT MAISON :**

Le Maire informe le conseil de la proposition qu’il a faite à Mme BONIN Séverine pour l’achat de sa maison située au 2, route d’Anjeux. La commune se porterait acquéreur de la maison et des terrains attenants pour **la somme de 8 000 €.** L’objectif de cette opération consiste à démolir la bâtisse pour proposer un terrain à bâtir au cœur du village. Le Maire doit au préalable prendre attache auprès du Notaire pour déterminer très précisément l’ensemble du parcellaire à acquérir ; plusieurs propriétaires étant concernés par les terrains attenants à la maison.

1. **QUESTIONS DIVERSES :**

* Pour être en conformité avec **le Règlement Général de Protection des Données** (RGPD), la commune s’est équipée d’un appareil pour crypter les données informatiques et réaliser des sauvegardes régulières afin de garantir la sécurité de ces données en cas de problème.

L’achat d’un onduleur pour protéger l’installation est également prévu.

* **L’entreprise MAILLARD** a terminé les travaux de reprofilage, d’empierrement et de curage de fossé sur les chemins du Grand Bois et de La Queue de l’Etang. La pose d’un aqueduc le long de la D30 ainsi que la création d’une placette de stationnement au lotissement Boileau ont également été réalisées. L’ensemble des travaux se monte à **15 740 €.**
* A compter du 21 décembre, **la Trésorerie de St Loup sera définitivement fermée**. Le service de gestion comptable sera transféré à Luxeuil. Un accueil du public sera assuré à **l’Espace France Services** basé à la Com de Com à Corbenay. Les usagers pourront s’acquitter des paiements en espèces et carte bancaire **au Tabac Loto UNY**, place de l’Eglise à St Loup.
* Le journal communal de fin d’année sera relié le lundi 28 décembre à 17h en mairie par les membres de la commission Information.

La séance est levée à 23h00